

Certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

IRTS NOUVELLE-AQUITAINE
Christine DUTRIEUX
05.56.84.20.20
m.godet-
albouze@irtsnouvelleaquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III (bac +2) du répertoire national des certifications professionnelles ou, pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat à partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau. Le diplôme n'est pas accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), et soit, être en situation d'emploi dans un service tuteur et être âgé d'au moins 21 ans à son entrée en formation (délai de 2 ans à compter de l'entrée en fonction, pour obtenir le CNC) soit, être salarié d'un établissement où il envisage d'exercer au titre de préposé d'établissement et être âgé d'au moins 21 ans et justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle "dans un des domaines en relation avec l'activité tuteurale"; soit dans les autres situations, être âgé d'au moins 25 ans et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans "dans un des domaines en relation avec l'activité tuteurale" (juridique, gestion patrimoniale et budgétaire, travail social)

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs s'adresse aux personnes visées par le décret 2008-1508 du 30 décembre 2008, l'arrêté du 2 janvier 2009 et la circulaire DGCS/SD4A n°2010-217 du 23 juin 2010 Il comporte 2 mentions : mention " mesure judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) " d'une durée de 300 heures, mention " mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) " d'une durée de 180 heures. Pour pouvoir accéder à la formation préparant au Certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention MJPM, les candidats doivent remplir les conditions définies par l'article D 471-3 du code de l'action sociale et des familles.

Contenu et modalités d'organisation

la formation au Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs se déroule sous la forme d'un dispositif de 300 heures correspondant à la formation complète, mention mesure judiciaire à la protection des majeurs, composé de 4 domaines de formation DF1: juridique (84 heures) DF2: gestion (78 heures) DF3: protection de la personne (72 heures) DF4: le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 heures) et d'un stage pratique de 350 heures (soit 10 semaines) validation La formation complète est sanctionnée par un Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs mention mesure judiciaire à la protection des majeurs Il est délivré par le centre de formation au nom de l'Etat. durée et calendrier mention mesure judiciaire à la protection des majeurs La durée de la formation est de 300 heures, soit 50 journées de 6 heures réparties sur 10 semaines. dispositions particulières Des dispenses et allègements peuvent être accordés aux candidats au vu de leurs qualifications et expériences professionnelles.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention mesure d'accompagnement judiciaire - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00139197	du 13/01/2020 au 10/02/2021	Talence (33)	IRTS NOUVELLE-AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FCP

00172799du 11/01/2021 au
08/12/2021

Talence (33)

**IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE****MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00218597du 15/12/2021 au
07/12/2022

Talence (33)

**IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE****MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00269601du 14/12/2022 au
06/12/2023

Talence (33)

**IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE****MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00339526du 14/12/2023 au
04/12/2024

Talence (33)

**IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE****MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00428888du 11/12/2024 au
10/12/2025

Talence (33)

**IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE****MON
COMPTE
FORMATION**

FPC

00581385du 15/12/2025 au
18/11/2026

Talence (33)

**IRTS NOUVELLE-
AQUITAINE****MON
COMPTE
FORMATION**

FPC